



## COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CMM

### 19 janvier 2023

### SOMMAIRE DES POINTS

#### **Autorisation pour le lancement de certains appels d'offres publics en 2023**

La Communauté a identifié deux appels d'offres publics sur lesquels elle doit travailler en 2023 : Orthophotos (édition printemps 2024) et l'installation de 5 nouvelles stations de mesure des niveaux d'eau sur 5 cours d'eau de la région métropolitaine.

#### **Mise en œuvre de la tarification kilométrique sur le territoire de la Communauté**

Lors de sa séance du 8 septembre 2022, le comité exécutif a autorisé un appel d'offres public sous la résolution numéro CE22-152 : Projet d'étude d'une tarification kilométrique (appel d'offres TRA-2022-07). L'étude comprend 8 volets :

- Volet 1 – Bilan et pronostic en matière de financement du transport collectif sur le territoire de l'ARTM;
- Volet 2 – Modalités du système;
- Volet 3 – Choix technologiques;
- Volet 4 – Structure de gouvernance et de gestion;
- Volet 5 – Impacts financiers et utilisation des revenus nets;
- Volet 6 – Gains économiques et environnementaux;
- Volet 7 – Adhésion politique et acceptabilité sociale;
- Volet 8 – Recommandations.

L'appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres SEAO du 4 novembre 2022 au 14 décembre 2022. De plus, la Communauté a publié un avis le 4 novembre 2022 dans le journal Le Devoir. Au terme de la période allouée pour recevoir les offres, soit le 14 décembre 2022 à 11 h, le Secrétariat a publiquement ouvert les offres qui ont été reçues. Les offres ont été transmises aux trois membres du comité de sélection. Deux offres ont été déclarées conformes et aucune offre n'a été déclarée non conforme. C'est ainsi que le CE recommande au CA :

- D'adjuger à la firme Aviseo Conseil inc. un contrat visant la réalisation d'une étude portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de tarification kilométrique sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal à la suite de l'appel d'offres numéro TRA-2022-07;
- D'approprier, pour fin de paiement de ce contrat, une somme de six cent trente-sept mille sept cent vingt dollars et trente-quatre cents (637 720,34\$ taxes incluses) à même les disponibilités non autrement appropriées du Fonds de développement métropolitain

#### **Orthophotos pour l'été 2023**

Depuis 2005, la Communauté a piloté la réalisation de plus d'une douzaine de projets d'imagerie numérique aéroportée de son territoire. Ces projets se sont avérés très utiles pour la Communauté et les données qui en ont résulté ont servi d'assise à la majorité des plans réalisés par la Communauté dans ses divers champs de compétences. Ces acquisitions sont aussi utilisées par les quatre-vingt-deux (82) municipalités de la Communauté pour leurs différents besoins.

Au cours des prochaines années, la Communauté devra poursuivre de tels projets d'acquisition d'orthophotographies afin de disposer d'informations précises, fiables et actuelles, montrant l'état de développement de son territoire, afin d'être en mesure de produire les rapports de suivi périodiques prévus par la loi et de planifier les révisions quinquennales de ses divers plans.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé pour l'acquisition d'imagerie pour l'été 2023. Au terme de la période allouée pour recevoir les offres, soit le 7 décembre 2022 à 11 heures, il est recommandé d'adjuger à la firme « The Airborne Sensing Corporation » le contrat d'acquisition d'imagerie numérique multispectrale

aéroportée du territoire de la Communauté, pour un montant forfaitaire de cinquante-huit mille dollars (58 000,00 \$) plus toutes les taxes applicables, selon les termes et conditions de sa soumission.

#### **Avis de conformité de la ligne d'interconnexion Hertel-New York d'Hydro-Québec**

Le projet de la ligne d'interconnexion Hertel-New York découle d'une demande de service de transport d'électricité ferme de point à point vers la Ville de New York. Il vise à fournir de l'énergie propre et renouvelable à cette ville.

Au Québec, le projet consiste à construire une ligne de 57,7 km (56,1 km de ligne souterraine et 1,6 km de ligne sous-marine). Cette ligne à courant continu, d'une tension de 400 kV, reliera le poste Hertel, situé à La Prairie à un point d'interconnexion dans la rivière Richelieu, à la frontière canado-américaine. Afin d'alimenter la ligne à 400 kV projetée, l'ajout d'un convertisseur de courant alternatif à courant continu d'une capacité légèrement supérieure à 1 250 MW sera requis au poste Hertel. Cet ajout nécessitera un agrandissement du poste actuel, à l'intérieur des limites de la propriété d'Hydro-Québec. Quant à la ligne souterraine, elle traversera les territoires métropolitains des municipalités de La Prairie et de Saint-Philippe sur une longueur d'environ 12 km.

Il est ainsi recommandé d'approuver l'entente entre Hydro-Québec et la CMM concernant l'engagement d'Hydro-Québec d'élaborer un plan de reboisement pour le projet de la ligne d'interconnexion Hertel-New York qui contribuera à l'atteinte de l'objectif 3.1 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal par une protection des bois et corridors forestiers métropolitains et de hausser à 30 % le couvert forestier du territoire et puisqu'Hydro-Québec s'engage à élaborer un plan de reboisement, le projet de la ligne d'interconnexion Hertel-New York est conforme au PMAD.

#### **Avis de conformité du règlement numéro 229 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Roussillon**

L'objectif principal de la demande est d'optimiser les terrains restants dans le secteur du boulevard René-Lévesque Ouest et d'en créer des milieux de vie complets en transférant une partie du lot 6 105 622, d'une superficie de près de 16 hectares, dans une aire d'affectation « Multifonctionnelle structurante » qui permettrait l'usage résidentiel comme fonction dominante dans une proportion minimale de 50 % et pourrait accueillir des commerces de petite et de moyenne surface. Ce qui pourrait représenter entre 230 et 450 logements supplémentaires pour une densité minimale exigée de 29 logements à l'hectare.

Bien qu'à l'échelle de la MRC de Roussillon et du territoire de la Ville de Châteauguay, il y a suffisamment d'espaces vacants pour le développement résidentiel, il n'en demeure pas moins qu'une offre supplémentaire en espace résidentiel et commercial permettrait l'ajout de commerces de petite et de moyenne surface afin de créer des milieux de vie complets et durables au détriment de secteurs accueillants que des commerces de grandes et moyennes surfaces.

Il est recommandé d'approuver le règlement 229 de la MRC de Roussillon et d'autoriser la délivrance du certificat de conformité.

#### **Avis de conformité à la ministre des Affaires municipales concernant le règlement numéro URB-205-14-2022 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville**

Par le présent règlement, la MRC met à jour ses terrains vacants résidentiels, précise les densités résidentielles applicables (log./ha), entre autres, à Sainte-Clotilde (variant de 12 à 14) et évalue ses besoins en espaces résidentiels pour l'horizon 2036. Il est recommandé d'informer la ministre des Affaires municipales que la CMM est favorable au règlement URB-205-14-2022 de la MRC des Jardins-de-Napierville puisqu'il respecte l'orientation gouvernementale numéro 10 visant la complémentarité et la cohérence des planifications péri-métropolitaine et métropolitaine.

#### **Renouvellement de la convention de contribution financière pour le soutien et l'opération du service 211 Grand Montréal**

Le service 211 Grand Montréal est un service d'information et de référence aux ressources sociocommunautaires, accessible par téléphone et internet, destiné aux personnes ayant des besoins

sociaux non urgents, qui bénéficie aux habitants du Grand Montréal. La Communauté apporte un soutien financier important à ce service depuis 2018.

Le protocole de financement (2018 - 2022) entre la Communauté et le Centre de référence du Grand Montréal (CRGM) prend fin le 31 décembre 2022. Le gouvernement du Québec ne s'étant pas engagé à assurer un financement suffisant au CRGM, une nouvelle convention de financement a été élaborée pour 2023-2027 afin d'assurer la continuité du service. Sans cette contribution financière, le CRGM ne serait plus en mesure d'offrir le service 211 Grand Montréal aux municipalités participantes. Les paramètres de financement prévus au protocole précédent seraient reconduits, c'est-à-dire que la Communauté apporterait un soutien financier correspondant à 45 % du coût total du service 211 Grand Montréal, jusqu'à concurrence de 650 000 \$ par année. Dans l'éventualité où le gouvernement accorderait un financement suffisant, la CMM pourrait retirer son soutien financier.

Il est recommandé d'approuver la convention de contribution financière d'une durée de cinq (5) ans pour le soutien et l'opération du service 211 Grand Montréal.

### **Programme des immobilisations 2023-2032 du Réseau de transport métropolitain (exo)**

Le 1er novembre 2022, l'exo transmettait à la Communauté son programme décennal des immobilisations (PDI) 2023-2032, conformément à l'article 21 de la Loi sur le Réseau de transport métropolitain ainsi qu'un extrait certifié conforme de la résolution du conseil d'administration portant le numéro 22-CA(RTM)-611 approuvant le PDI.

Bien que les mesures liées à la crise sanitaire de la COVID-19 soient terminées, les répercussions sur l'achalandage du transport collectif demeurent. Ainsi, le PDI présenté par l'exo tient compte du contexte postpandémique.

Cinq principaux investissements émergents de l'ensemble des projets prévus au PDI 2023-2032 d'exo. Trois projets se trouvent dans la catégorie « réseau d'autobus et transport adapté », il s'agit de la construction de deux garages multifonctionnels pour autobus 100 % électriques à La Presqu'Île et Sainte-Julie (235 M\$) et l'acquisition de 87 autobus 100 % électriques (155 M\$). Les deux autres projets sont dans le réseau de trains de banlieue, il s'agit de l'acquisition de 10 locomotives (154 M\$) et de 44 voitures ferroviaires à deux niveaux (116 M\$).

Il est recommandé que le CE recommande au CA d'approuver le programme des immobilisations 2023-2032 du Réseau de transport métropolitain.

### **Programme des immobilisations 2023-2032 de l'Autorité régionale de transport métropolitain**

Le 31 octobre 2022, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) transmettait à la Communauté son programme des immobilisations (PDI) 2023-2032 adopté à la séance de son conseil d'administration du 29 septembre 2022 par la résolution 22-CA(ARTM)-80.

Le PDI 2023-2032 de l'ARTM, comme celui des deux exercices précédents, s'inscrit dans un contexte particulier. Ainsi, le PDI présenté par l'ARTM tient compte de la situation postpandémique qui affecte le milieu du transport collectif. En plus de la crise sanitaire, l'inflation, la pénurie de main-d'oeuvre ainsi que la surchauffe du marché de la construction ont eu un impact majeur sur les coûts des projets ainsi que leur réalisation.

Pour son exercice 2023-2032, l'ARTM prévoit investir un montant de 435 M\$, dont 202 M\$ en 2023. Parmi les investissements prévus à son PDI, deux projets requièrent un plus grand effort soit le projet « Investissements de l'ARTM dans la mise en oeuvre du REM » (173 M\$) et le « Service rapide par bus (SRB) intégré à la reconstruction et à la requalification de l'axe Pie-IX » (108 M\$).

Il est recommandé que le CE recommande au CA d'approuver le programme des immobilisations 2023-2032 de l'ARTM.

#### **p. j.**

- Ordre du jour de la séance du comité exécutif de la CMM du 19 janvier 2023



## ORDRE DU JOUR

---

### SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Jeudi 19 janvier 2023 à 9 h 00  
Siège de la CMM  
1002, rue Sherbrooke Ouest, 24<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3L6

---

#### **Suivi du directeur général**

- Position de la Communauté et nouveau cadre mondial sur la biodiversité
- Perception de la taxe sur l'immatriculation en janvier 2024

#### **1. Ordre du jour**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour

#### **2. Procès-verbal**

- 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 novembre 2022

#### **3. Direction générale**

- 3.1. Appui de la Communauté à la Ville de Blainville pour sa candidature aux Jeux du Québec à l'hiver 2026
- 3.2. Nomination du trésorier suppléant et autorisations bancaires
- 3.3. Autorisation pour le lancement de certains appels d'offres publics en 2023
- 3.4. Octroi de contrats
  - Mise en œuvre de la tarification kilométrique sur le territoire de la Communauté
  - Orthophotos pour l'été 2023

#### **4. Aménagement**

- 4.1. Avis de conformité de la ligne d'interconnexion Hertel-New York d'Hydro-Québec
- 4.2. Avis de conformité du projet d'Hydro-Québec visant la construction du poste d'Anjou et de la ligne à 315 kV
- 4.3. Avis de conformité du règlement CA-2022-373 modifiant le règlement CA-2016-255 révisant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil
- 4.4. Avis de conformité du règlement numéro 229 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Roussillon
- 4.5. Avis de conformité du règlement numéro 146-16 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3e génération de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption
- 4.6. Avis de conformité à la ministre des Affaires municipales concernant le règlement numéro URB-205-14-2022 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville
- 4.7. Avis de conformité du règlement numéro RCG 14-029-5 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
- 4.8. Avis de conformité du règlement numéro 22-03 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville

#### **5. Environnement**

- 5.1. Avis de conformité au PMGMR - Écocentre de Laval

#### **6. Finances**

- 6.1. Liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 7 novembre au 31 décembre 2022

## **7. Politiques, interventions et développement**

- 7.1. Renouvellement de la convention de contribution financière pour le soutien et l'opération du service 211 Grand Montréal
- 7.2. Acquisitions dans le cadre de la Trame verte et bleue
  - o Dossier de Contrecœur (Lots situés dans le Parc des Grèves)
  - o Dossier de Mascouche (Projet de parc métropolitain du Grand Coteau)
- 7.3. Cotisation d'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités

## **8. Transport**

- 8.1. Programme des immobilisations 2023-2032 du Réseau de transport métropolitain (exo)
- 8.2. Programme des immobilisations 2023-2032 de l'Autorité régionale de transport métropolitain
- 8.3. Programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport métropolitaine (volet métro)

## **9. Secrétariat**

- 9.1. Nominations :
  - o Nomination à la commission de la culture et du patrimoine
  - o Nomination au comité consultatif agricole
- 9.2. Règlement numéro 2023-105 modifiant le Règlement numéro 2002-13 sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière et la constitution du fonds de développement métropolitain
- 9.3. Règlement numéro 2023-106 modifiant le Règlement numéro 2001-1 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal
- 9.4. Rapport 2022 concernant l'application du Règlement numéro 2019-77 sur la gestion contractuelle de la Communauté
- 9.5. Rapport des commissions permanentes et du comité consultatif agricole pour l'année 2022

9.6. Règlement intérieur du comité exécutif RCE-02-2 relatif à la délégation de pouvoirs au directeur général

9.7. Honoraires pour services professionnels pour services juridiques

## **10. Levée de la séance**

---

## **11. Correspondances**

11.1. Correspondances provenant des ministères et organismes publics

- Lettre du ministère et organismes publics des Affaires municipales en date du 23 novembre 2022 concernant l'adoption du RCI 2022-101 modifiant le RCI 2022-97
- Lettre du ministère de la Culture et des Communications en date du 30 novembre 2022 concernant la maison Charles-Daudelain
- Lettre de la Société de l'assurance automobile du Québec en date du 6 décembre 2022 concernant la perception de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenades pour le financement du transport collectif de personnes
- Lettre d'Aéroports de Montréal en date du 30 décembre 2022 concernant la nomination d'Yves Beauchamp à leur conseil d'administration

11.2. Correspondances provenant des villes, municipalités et MRC

- Appui à la CMM - Demande à la Société canadienne des postes de respecter la compétence des municipalités de limiter la distribution d'articles publicitaires non demandés
  - Résolution numéro 602-11-22 de la Ville de St-Constant en date du 15 novembre 2022
  - Résolution numéro 2022-11-15-688 de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud du 15 novembre 2022
  - Résolution numéro 2022-470 de la Ville de Varennes en date du 7 novembre 2022
  - Résolution numéro 2022-11-284 de la Ville de Léry en date du 14 novembre 2022
  - Résolution numéro 2022-11-280 de la MRC de Beauharnois-Salaberry en date du 23 novembre 2022
  - Résolution numéro 2022-11-348 de la Ville de La Prairie en date du 22 septembre 2022.

- Résolution numéro 22-12-05 de la Ville de Candiac en date du 5 décembre 2022
- Renouvellement de la contribution financière - Programme de compensation aux municipalités rurales
  - Résolution numéro 2022-471 de la Ville de Varennes
  - Résolution numéro 2022-11-15-690 de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud
- Demande d'aide financière au gouvernement du Québec en vue d'atténuer les impacts inflationnistes
  - Résolution numéro 2022-11-394 de la Ville de Bois-des-Filion en date du 8 novembre 2022
  - Résolution numéro 2022-11-314 de la MRC de Pierre-De-Saurel en date du 9 novembre 2022
  - Résolution numéro 458-1122 de la MRC de Thérèse-De-Blainville en date du 15 novembre 2022
  - Résolution numéro 2022-11-433-C de la MRC Rivière-du-Loup en date du 23 novembre 2022
  - Résolution numéro 2022-604 de la Ville de Matane en date du 5 décembre 2022
  - Résolution numéro 22-11-418 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu en date du 23 novembre 2022
  - Résolution numéro 2022-R-AG470 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en date du 13 décembre 2022
  - Résolution numéro 580-2022 de la Ville de Rivière-du-Loup en date du 12 décembre 2022
- Lettre de la Ville de Saint-Basile-le-Grand en date du 1er novembre 2022 concernant le bureau de projet du Complexe résidentiel à la gare de Saint-Basile-le-Grand
- Résolution numéro 2022-11-250 de la MRC de Thérèse-De Blainville concernant une motion de félicitations à la Ville de Rosemère - Cérémonie de remise des prix nationaux et internationaux de Collectivités en fleurs
- Enjeux soulevés par le Projet de PMGMR
  - Résolution numéro 2022-11-281 de la MRC de Beauharnois-Salaberry en date du 23 novembre 2022
  - Résolution numéro 253-11-22 de la Ville de Saint-Amable en date du 8 novembre 2022
  - Résolution numéro 2022-11-286 de la MRC de Roussillon en date du 23 novembre 2022



- Demande d'appui de la CMM concernant l'adoption du plan d'action pour la reconnaissance et la protection des collines Montérégiennes
  - Résolution numéro 2022-11-400 en date du 1<sup>er</sup> novembre 2022 de la municipalité d'Oka
  - Résolution numéro 2022-12-503 en date du 14 décembre 2022 de la MRC de la Haute-Yamaska
- Résolution de la Table des préfets et des élus de la couronne Nord en date du 9 novembre 2022 concernant la participation d'Exo au groupe de travail sur le projet structurant dans l'Est de Montréal
- Quote-part 2023 de la Communauté métropolitaine de Montréal
  - Résolution numéro 22-11-11 du conseil municipal de la Ville de Candiac
  - Résolution numéro 2022-232 de la Municipalité de Verchères
  - Résolution numéro 2022-12-015 de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
  - Résolution numéro 2022-12-272 de la Ville de Lorraine
  - Résolution numéro 2022-726 de la Ville de Sainte-Thérèse
- Extrait résolution 2022-392 - Règlement numéro 435-00-2022 visant l'interdiction de sacs de plastique sur le territoire de la Municipalité de McMasterville
  - Résolution numéro 2022-392 de la Ville de McMasterville en date du 7 novembre 2022
- Contrôle intérimaire visant l'interdiction des cryptomonnaies de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
  - Résolution numéro 22-11-391 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu en date du 23 novembre 2022
- Résolution demandant une accélération de la mise en place de logement social et abordable – Demande au gouvernement du Québec - Ville de Beauharnois
  - Résolution numéro 2022-11-550 de la Ville de Beauharnois en date du 8 novembre 2022

11.3. Correspondances - Organismes divers

- Lettre de DLB avocats - Avis d'exception au Règlement RCI 2022- 96 du 13 décembre 2022
- Lettre de la Coalition Terrains de golf en transition
- Pétition – La Vigile Verte

**12. Pour information**